



*NON ENCORE APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2018**

Ouverture de l'Assemblée par M. Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00.

En préambule, il rend hommage à M. Pierre Gumy, ancien Syndic récemment décédé.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 48 du 30 novembre 2018.
- l'envoi à domicile d'une convocation tout ménage.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours précédant la date de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation et le tractanda.

Personnes excusées : M. Patrick Kaeser et M. Alain Rappo.

M. Bourgnon informe que les débats sont enregistrés.

Nomination des scrutateurs :

A droite + table CC : M. Gérard Roulin

A gauche : Mme Valérie Progin

Total des personnes présentes : 46

Majorité lors des votes : 24 (moitié + 1)

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2018**

---

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2018 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal durant les dix jours précédant la date de l'Assemblée communale de ce jour, durant les heures d'ouverture du bureau.

Aucune remarque n'est formulée à propos du procès-verbal.

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2018 lèvent la main.

**Le procès-verbal est accepté par 45 oui**

M. Bourgnon remercie Mme Renevey, pour la rédaction du procès-verbal.

---

## **2. Planification financière 2019-2023**

---

M. Bourgnon présente la planification financière 2019-2023.

Basée sur la période 2013 à 2017, en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes intervenant ou prévues dans les années de planification, la planification financière comporte une part d'incertitude et d'inconnue. Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets.

Les prévisions des résultats annuels planifiés pour les 5 prochaines années sont : pour 2019 perte prévue de Fr. 111'000.00.  
Pour 2020 une perte de Fr. 119'000.00.  
Pour 2021 une perte de Fr. 135'000.00.  
Pour 2022 une perte de Fr. 122'000.00.  
Pour 2023 une perte de Fr. 98'000.00.

Dès 2019, la prise en charge des transports scolaires par les communes augmentent sensiblement les charges pour le dicastère de l'enseignement.

D'autre part, la rénovation de plusieurs tronçons de route d'un montant global de Fr. 320'000.00 réalisée en 2018 engendrent pour Fr. 27'000.00 d'amortissements et d'intérêts complémentaires par année.

Plusieurs projets futurs ont également été intégrés à cette planification, tels que des travaux d'assainissements thermiques à l'auberge et des rénovations des sanitaires à l'école.

Dans le calcul de la planification, il a été tenu compte de l'augmentation des charges annuelles dans les principaux dicastères, ainsi que des revenus fiscaux estimés pour la même période.

En conclusion, M. Bourgnon informe qu'une hausse d'impôt paraît inéluctable, en l'état actuel de nos connaissances et sans changement majeur dans la structure des charges et produits.

#### QUESTIONS :

Il n'y a pas de questions et M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

#### Mme Brigitte Marguet

La commission financière a examiné la planification financière présentée par M. Pierre Bourgnon lors de la séance du 21 novembre 2018.

Conformément à l'art. 86d de la LCo, elle préavise positivement la planification présentée en vue de son adoption par le Conseil communal.

M. Bourgnon rappelle que l'assemblée ne se prononce pas sur la planification financière. Elle est présentée pour information et dans un but de transparence avant la présentation du budget de fonctionnement 2019 et du nouvel investissement.

\*\*\*\*\*

### **3. Budget 2019**

#### **3.1. Présentation du budget de fonctionnement 2019**

M. Bourgnon présente le budget de fonctionnement 2019 qui se solde par une perte nette prévisible de Fr. 111'084.00. Ce montant représente un dépassement de 4.37%.

Le total des charges se monte à Fr. 2'652'682.00 pour un total de produits de Fr. 2'541'598.00 après neutralisation des imputations internes des intérêts et des amortissements ainsi que des charges et produits liés au Cercle scolaire.

M. Bourgnon présente les principales modifications par rapport au budget 2018.

#### *Ordre public*

L'étude d'assainissement de la butte de l'ancien stand de tir suit son cours. La poursuite des investigations, exigées par le Service de l'environnement, a été devisée à Fr. 15'000.00

#### *Enseignement et formation*

Les participations aux dépenses cantonales pour les écoles primaires et le cycle d'orientation augmentent de Fr. 63'852.00.

Cette augmentation est due principalement à la prise en charge totale des frais liés aux transports scolaires par les communes. Ils ne sont plus subventionnés par le canton.

#### *Santé*

Globalement, pour ce dicastère, les charges liées augmentent d'environ Fr. 14'000.00.

#### *Affaires sociales*

Les charges de ce dicastère sont globalement en diminution de Fr. 9'600.00.

#### *Transports et communications*

Globalement, les charges de ce dicastère augmentent d'environ Fr. 15'600.00.

Il s'agit des intérêts et amortissement liés aux dernières rénovations de routes.

#### *Protection des eaux*

La prévision du montant des taxes d'utilisation à encaisser est en augmentation de Fr. 40'000.00, en relation avec les chiffres connus de la facturation 2017 basée sur le nouveau règlement d'épuration. Il est à rappeler que ce compte doit s'équilibrer.

#### *Cimetière*

Le conseil communal prévoit la mise en place d'un secteur de 10 tombes cinéraires destinées au dépôt d'urnes funéraires. Un montant de Fr. 4'000.00 a été prévu à cet effet.

#### *Finances et impôts*

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont basés sur la statistique du service cantonal des contributions ainsi que sur les impôts effectifs encaissés en 2017.

A cet effet, les prévisions sont identiques au budget 2018 pour l'impôt sur le revenu et augmentées de Fr. 15'000.00 pour l'impôt sur la fortune.

La prévision des impôts spéciaux a été revue à la hausse, en comparant les montants effectivement encaissés en 2017. Globalement ces recettes augmentent de Fr. 26'000.00.

La perception de la péréquation financière est en hausse de Fr. 19'000.00 pour 2019.

Un montant de Fr. 30'000.00 a de nouveau été prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco.

Ce compte permet au Conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.

QUESTIONS :

Il n'y a pas de questions et M. Bourgnon donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2019 présentant une perte de Fr. 111'084.00. Malgré la perte prévisionnelle, elle a constaté que les finances de la commune étaient tenues de manière rigoureuse et précise. Elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2019.

M. Bourgnon

Remercie la commission financière pour son rapport et passe au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2019 se prononcent par main levée.

**Résultat : Le budget 2019 est accepté par 45 oui et 1 abstention.**

M. Bourgnon remercie l'assemblée au nom du conseil communal, pour sa confiance.

---

### **3.2. Présentation du budget d'investissements 2019**

Nouveaux investissements.

#### **3.2.1. Sécurisation du passage pour piétons au centre du village de Ponthaux**

M. Bourgnon présente le projet du conseil communal pour la sécurisation du passage pour piétons au centre du village de Ponthaux. Ce projet comporte un déplacement du tracé, de l'éclairage ainsi que, la création d'un trottoir en direction de Noréaz. L'adaptation du carrefour est présentée avec les nouvelles installations.

L'emprise sur le terrain privé de M. Raphaël Cuennet est de 18 m<sup>2</sup>. Il sera acquis au prix de Fr. 165.00/m<sup>2</sup>. Le conseil communal demande simultanément à l'investissement, la délégation de compétence pour l'achat du terrain. La modification du carrefour a été étudiée pour des raisons de sécurité. En effet, un manque de visibilité a été constaté lorsqu'on se dirige de la route de l'école en direction de la ferme de M. Friedli.

A la demande de parents, le conseil communal en collaboration avec le service de la mobilité a préparé le projet présenté.

Celui-ci est susceptible d'être encore modifié en fonction des recommandations du SMO et de l'entreprise qui effectuera les travaux.

Le coût de l'investissement se monte à Fr. 60'000.00, dont Fr. 5'000.00 de divers et imprévus.

Il sera financé par un emprunt bancaire et les coûts annuels seront de Fr. 2'400.00 pour l'amortissement et Fr. 1'200.00 pour les intérêts.

M. Raphaël Cuennet est récusé pour cet objet et quitte la salle.

## QUESTIONS

### M. Willy Quartenoud

Demande si dans les Fr. 60'000.00 l'achat du terrain est compris et s'il y a une autre possibilité de modifier le carrefour.

### M. Bourgnon

Informe qu'il y aurait d'autres solutions mais beaucoup plus onéreuses. En effet, pour ralentir la circulation à cet endroit il faudrait étudier la modification de toute la traversée du village, ce qui occasionnerait des coûts très conséquents. Pour ces raisons que le conseil communal a choisi une variante sécurisant les lieux, sans toucher à la manière de circuler dans le village.

### M. Salzman René

Demande qui dit que cet endroit est dangereux. En effet, tout passage pour piétons est susceptible d'être dangereux.

### M. Bourgnon

Précise qu'il s'agit à la base de demandes de certains parents. En étudiant le dossier, il a été constaté qu'effectivement un manque de visibilité était à noter à cet endroit. Avec le projet, les usagers n'ont plus besoin de s'avancer sur la route pour voir s'il n'y a pas de voiture. Ils sont également plus visibles car le talus sera raboté.

Aussi, puisqu'un risque d'accident est connu des autorités, la commune se doit de le résoudre.

### M. René Salzman

Craint que le passage soit moins utilisé car les usagers vont généralement en ligne droite.

### M. Bourgnon

Précise que des adaptations techniques seront encore apportées au projet, au cours de son élaboration.

### M. Beat Beyeler

Propose la pose d'un feu rouge qui se déclenche lorsque les véhicules roulent trop vite pour ralentir le trafic et les usagers du passage pour piétons appuient sur un bouton pour enclencher le feu rouge.

### M. Bourgnon

Informe que cette solution a également été analysée et ne convient pas.

### M. Olivier Fivaz

Demande pour quelle raisons la pose d'un feu rouge ne conviendrait pas. De plus, il n'est pas certain que cet endroit soit le plus dangereux sur la commune. En effet à Nierlet où il habite, les voitures roulent à grande vitesse et il faudrait faire quelque chose.

M. Bourgnon

Répond que la solution proposée est le choix du conseil communal, après analyse approfondie du dossier.

Le conseil communal est également conscient que la route du Pralet à Nierlet est un point dangereux. Cette problématique sera également analysée, mais il faudra s'attendre à des coûts très conséquents. Il intervient également pour rendre les parents attentifs que les enfants peuvent porter des tenues réfléchissantes sur le chemin de l'école, afin que les automobilistes les voient.

Mme Sandra Cuennet

Demande, pourquoi cette modification de passage pour piétons engendre moins de problèmes que la pose d'un feu ?

M. Bourgnon

Répond que la circulation n'est pas ralentie ni modifiée. Dans le projet présenté, il s'agit de déplacer un passage pour piétons afin que la visibilité depuis le trottoir soit optimale.

M. Zbinden

Informe que la pose d'un feu pour ralentir la circulation ne se fait plus. Pour faire ralentir la circulation il faut analyser toute les traversées de villages.

Pour Nierlet, la limitation de vitesse à 30km/h ne pourrait pas être exécutée seulement pour un tronçon, mais pour l'entier de la route traversant tout le village, avec des priorités de droite. Il s'agit de travaux très conséquents pour modifier la manière de circuler. De plus, les bus TPF doivent pouvoir assurer l'horaire du train à Grolley.

Le projet présenté consiste principalement de demandes de plusieurs parents qui ont rendu le conseil communal attentif au problème posé par les véhicules qui coupent le virage juste devant les enfants attendant pour traverser.

M. René Salzmänn

Demande si ce passage ne pourrait pas être aboli et que les usagers utilisent celui devant le bistrot puisque celui-ci est sécurisé ?

M. Willy Quartenoud

Propose de surélever l'endroit et la pose d'une petite barrière pour empêcher les véhicules de couper le virage.

M. Bourgnon

Informe que cette solution a été analysée mais elle n'est pas réalisable à cause de la circulation des bus TPF qui ont besoin d'un axe plus large pour tourner sur cette route.

M. Christian Moser

Rajoute qu'un comptage de véhicules a été effectué il y a quelques années et que le nombre de véhicules circulant sur cette route n'est pas aussi important qu'on le ressent. Il trouve qu'il est judicieux de déplacer le passage pour piétons à titre de mesures de sécurité.

Il propose de mettre en place un service de patrouilleurs par les parents et éduquer les enfants à la sécurité.

Mme Stéphanie Broye

Informe qu'un service de patrouilleurs scolaires n'est pas possible à Ponthaux étant donné que seuls des jeunes enfants y sont scolarisés. Ce service est en principe effectué par des enfants dès la 8H.

M. Bourgnon

Précise que cet endroit est également très fréquenté hors école, pour aller au terrain de foot ou à la salle communale.

M. Pascal Dorthe

Juge que malgré les raisons de sécurité, un tel investissement n'est pas nécessaire étant donné qu'il s'agit d'informer et d'éduquer.

M. Bourgnon

Répond qu'actuellement un secteur de ce passage pour piétons est potentiellement dangereux. Il ne s'agit pas de traverser la route sans regarder.

M. Michel Noguét

Précise que la visibilité est également très mauvaise depuis la route de Grolley. Il a constaté qu'il était obligé de s'avancer sur la route pour voir les voitures qui viennent depuis Grolley. Il soutient la proposition du conseil communal.

Mme Marguet Brigitte

Demande ce qui se passe si ce passage piétons n'est pas déplacé. Est-ce que le canton obligerait la commune à se mettre en conformité ?

M. Bourgnon

Répond que le canton n'oblige à rien. Cependant, si un accident survient, il est possible que la personne lésée se retourne contre la commune pour non-conformité des installations.

Mme Mireille Pauchard

Constata que le problème n'est pas le déplacement du passage mais son coût. Elle est favorable au projet mais pense que son coût retient l'opinion des gens.

M. Bourgnon

Informe que ces montants ont également étonnés le conseil communal. Mais il ne s'agit pas uniquement de déplacer les lignes. Il faut déplacer l'éclairage et créer un nouveau trottoir. Cela occasionne des coûts importants.

Mme Jacqueline Stempfeli

Demande si la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h éviterait le déplacement du passage pour piétons et ses coûts.

M. Zbinden

Précise que la mise en place d'un 30km/h, est très contraignante pour le trafic (camions, etc.) et les coûts seraient plus importants.

Il n'y a plus de questions et la parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 60'000.00 pour la sécurisation du passage à piétons au centre du village de Ponthaux, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles-et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 60'000.00 pour la sécurisation du passage pour piétons, ainsi que la délégation de compétence pour l'acquisition du terrain lèvent la main.

**Résultat :**

L'investissement est accepté par 30 oui, 11 non et 5 abstentions.

M. Bourgnon remercie l'assemblée pour sa décision.

**4. Approbation du règlement sur le droit de cité**

M. Bourgnon présente le règlement communal sur le droit de cité. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la modification de la législation en matière de naturalisation est entrée en vigueur, notamment la nouvelle loi fédérale sur la nationalité et son ordonnance d'exécution, ainsi que la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité et son règlement d'exécution.

A cet effet, les communes doivent modifier les règlements en vigueur afin que ceux-ci soient conformes au nouveau droit.

Ponthaux n'avait à ce jour pas encore de règlement communal sur le droit de cité et se référait au droit cantonal pour le traitement des demandes de naturalisation.

Il s'agit du règlement-type proposé par l'Etat, adapté à la commune.

QUESTIONS :

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande si les tarifs mentionnés dans le règlement sont appliqués selon des barèmes cantonaux.

M. Bourgnon

Informe que les tarifs ont été adaptés pour Ponthaux, de façon à couvrir les frais liés aux démarches administratives de la Commune.

Il n'y a plus de question et M. Bourgnon propose le vote :

Que celles et ceux qui acceptent le règlement communal sur le droit de cité lèvent la main.

**Résultat :**

Le règlement sur le droit de cité est accepté par 44 oui et 2 abstentions.

**5. Divers**

Nouvelle répartition des dicastères

M. Bourgnon informe les citoyens présents de la nouvelle répartition des dicastères. En effet, afin d'équilibrer les tâches entre les conseillers communaux, les dicastères ont été répartis différemment. M. Zbinden est déchargé des routes, édilité et constructions. Il reprend le service du feu et la protection civile. M. Julmy reprend les routes et l'édilité. Mme Mettraux quant à elle, reprend les constructions.

Auberge communale

M. Bourgnon informe que Mme Martine Zbinden a définitivement cessé ses activités au restaurant communal au début décembre. Le soutien ponctuel accordé a donc cessé à la fin novembre. L'Auberge est fermée dans l'attente d'un repreneur.

M. Willy Quartenoud

Demande si le restaurant est encore rentable et s'il n'est plus loué y aurait-il une possibilité de le vendre.

M. Bourgnon

Répond que l'auberge ne coûte rien car le loyer couvre les frais. La rentabilité sociale a aussi un prix. Le conseil communal a décidé de maintenir un établissement public ouvert dans ce village. C'est pourquoi le soutien ponctuel a été voté l'année passée.

Le vendre est une option déjà envisagée, mais pas d'actualité.

Cuennet Sandra

Demande quel laps de temps le conseil se donne pour prendre une décision sur la suite de l'exploitation du restaurant.

Bourgnon

Répond que pour l'instant le bail court toujours et Mme Zbinden cherche un repreneur. A voir dans trois ou quatre mois si personne ne s'intéresse à la reprise, quelle solution pourrait être apportée.

Il rappelle que certains villages laissent la gestion de leur restaurant sans location, pour maintenir une vie sociale dans la commune. Les décisions seront prises par le conseil communal et proposées à l'Assemblée ensuite.

M. Narcisse Niclass

Transmet une invitation à visiter l'institution pour l'accueil des réfugiés « la Rosière » à Grolley. Afin de rencontrer les différents représentants.

La parole n'est plus demandée, M. Bourgnon clôt l'assemblée à 21h00. Il invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié dans la salle communale.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Syndic :

  
P. Bourgnon



La secrétaire :

  
S. Renevey